

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 Juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 2 Juin le Conseil Municipal de la commune de LAURIERE, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. HENNO Jean Claude, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 13

Date de convocation du conseil municipal: 23/05/2017

PRESENTS : M. Jean-Claude HENNO, M. Jean-Pierre PORTE, M. Christian LEBON, Mme Michèle CHABROULLET, Mme Corinne BERNADET, M. Patrick LARDY, Mme Josette MEILLAT, Michel BOISRAMIER, M. Michel FORT

POUVOIRS : Mme Angélique VIOLLE à Mme Josette MEILLAT
M. Gilles GUILLARD à M. Jean-Pierre PORTE
M. Patrick LAGORCEIX à M. Christian LEBON

ABSENT: M. Frédéric SALESSE

Constatation du Quorum

Monsieur Michel BOISRAMIER a été désigné secrétaire de séance.

1. PV réunion du 14/04/2017

Adopté à l'unanimité

2. Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions de l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter de commencer la procédure de mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et autorise le maire à saisir le Comité Technique auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour avis sur cette question.

3. Affouage 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré donne à l'unanimité son accord pour l'inscription à l'affouage 2018 de la coupe prévue dans la parcelle n°7 de la forêt communale d'une superficie de 2 Ha 6. Fixe la destination et les conditions d'exploitation des produits de la façon suivante : L'affouage sera par feu et le prix sera de 70€/feu. Le marquage aura lieu le 18 août 2017. Dit que l'exploitation se fera sur pied par les affouagistes, MM PORTE Jean Pierre, LARDY Patrick, LAGORCEIX Patrick étant désignés comme garants. Précise que les délais d'exploitation, vidange comprise, sont fixés à 3 mois après l'attribution de la parcelle sauf dérogation. Les affouagistes devront respecter le règlement d'affouage sur pied.

4. Autorisation parcelle constructible

Monsieur le Maire rappelle que la commune est soumise au plan national d'urbanisme. Il informe l'assistance que pour permettre la construction de bâtiments en zone non urbanisées, permettant notamment l'implantation de nouvelles familles, il est nécessaire de délibérer favorablement et de saisir la commission départementale. Le conseil municipal valide à l'unanimité.

5. Feux d'artifice 2017

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire l'artificier de la société Autérie pour un spectacle pyrotechnique d'un montant de 7500€ avec sonorisation.

6. Panneaux Nature et patrimoine

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association Nature et Patrimoine sollicitant la commune pour l'acquisition d'un panneau informatif (carte des chemins banalisés) permettant une meilleure lisibilité pour les visiteurs de notre commune. Le coût du panneau s'élève à 486,40€ HT et l'association se propose de participer à hauteur de 250 €. Le conseil municipal valide la demande de l'association.

7. Subvention associations 2017

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions 2017 comme suit

<i>ASSOCIATIONS</i>	<i>MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDEE</i>
Association de pêche	300 €
Association parents d'élèves	500 €
CCJA de Laurière	150€
Amicale des sapeurs-pompiers	300 €
FNATH	100 €
ACCA	150 €
Coopérative scolaire	800 €
Nature et Patrimoine	200 €
Les Lauriers d'Or	300 €
Folles Cabaret	300 €
Moto Club des Monts	500 €
Le Volant Dingue	250 €
FNACA	100 €
Comité des fêtes	1000 €
Carpet Boolw	100 €
Football Folles	250 €
Association Robins des Bois	200€

8. Achat barnum

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'acquisition de deux barnums pour un montant de 6725,16€ TTC.

9. Ligne de trésorerie

Le conseil municipal autorise le maire à ouvrir une ligne de trésorerie lorsque la commune est en insuffisance de trésorerie.

10. AFRPA

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à régler la subvention de frais de participation de fonctionnement (livraison de repas à domicile) pour l'année 2016 et 2017 à l'AFRPA.

La séance est levée à 23h30

Secrétaire de séance,

Michel BOISRAMIER



Le Maire,

Jean-Claude HENNO

